Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603027-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
23 février 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
23 février 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	0
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Françoise GUIZOUARN et Madame Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER, Bernard BROUDER, adjoints, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Florence TOUSSAINT, Madame Catherine AUBRIT, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Stéphanie BLAZE et Monsieur Serge LECOEUR

Absente : Madame Brunette Bénédicte BALTUS

Secrétaire de Séance : Monsieur Serge LECOEUR

N° 2026-03-027

Motion de soutien

Vu les déclarations récentes du 18 janvier dernier de Mme Bénard au titre de la FHF de Bretagne relatives à l'organisation territoriale des plateaux techniques chirurgicaux au sein du Groupement Hospitalier de Territoire ;

Vu les préoccupations exprimées par les représentants des personnels hospitaliers du Centre Hospitalier de Guingamp, les syndicats Acteurs Santé CFE CGC par un courrier adressé aux élus et par le syndicat CGT lors d'une expression ouverte au conseil de surveillance du 13 février dernier ;

Considérant que l'accès aux soins constitue un droit fondamental et un principe structurant du service public hospitalier ;

Considérant que le bassin de vie de Guingamp, au cœur de Guingamp-Paimpol Agglomération couvre un territoire à dominante rurale et semi-urbaine, pour lequel la proximité des soins revêt un enjeu majeur de sécurité sanitaire et d'égalité territoriale ;

Considérant le rôle structurant du Centre Hospitalier de Guingamp pour l'ensemble de la population, tant en matière d'urgences, de chirurgie que d'offre de soins spécialisée ;

Considérant que l'activité du plateau technique est aujourd'hui conséquente et de qualité ;

Considérant que l'ensemble des personnels s'engage jour après jour pour proposer une offre de santé de qualité tournée vers le patient ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603027-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Affirme solennellement :
Son attachement au maintien et au renforcement d'un **hôpital public de plein exercice à Guingamp**, comprenant :

- la permanence des soins 24h/24,
- un plateau technique de chirurgie fonctionnel,
- un service d'urgences accessible 24h/24,
- une offre de soins complète répondant aux besoins du territoire dont une maternité

Souhaite :
Que les spécificités démographiques, géographiques et sociales du territoire guingampais soient pleinement prises en compte

- Que la coopération entre établissements hospitaliers des Côtes-d'Armor s'inscrive dans une logique de solidarité territoriale, garantissant un accès équitable aux soins pour l'ensemble de la population.

Décide :
De transmettre la présente motion à l'Agence Régionale de Santé Bretagne, aux parlementaires des Côtes-d'Armor et aux instances compétentes du Groupement Hospitalier de Territoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Serge LECOEUR

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-[illegible] (Côtes-d'Armor)